

### FORMATION INITIALE OPÉRATEUR

Depuis le 25 novembre 2015, tous les professionnels manipulant des produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder leur Certiphyto.

**Ce Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire,**  
il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage.  
Ce certificat doit également être présenté lors d'un achat à usage professionnel.



### PUBLIC CONCERNÉ ?

**Opérateur :** Tout professionnel qui exerce une fonction d'exécution des traitements (uniquement application et manipulation) des produits phytosanitaires.

➤ Salarié en charge de réaliser les traitements...

### LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances réglementaires sur :

Les produits phytopharmaceutiques

Les risques environnementaux et humains qu'ils génèrent

Les méthodes alternatives



### LES THÈMES du PROGRAMME DE FORMATION (programme détaillé sur demande)

Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale	Thème 2 : Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public	Thème 3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre réglementaire français, lois Grenelle et plan Ecophyto</li> <li>- Point sur les PPP</li> <li>- Consignation de toute utilisation des pesticides</li> <li>- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination</li> <li>- Traçabilité tout au long du processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à l'utilisation des PPP</li> <li>- Dangerosité des produits</li> <li>- Situations d'exposition aux dangers</li> <li>- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains</li> <li>- Conduite à tenir en cas d'accident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodes et produits de biocontrôle</li> <li>- Lutte intégrée</li> </ul>

# COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIPHYTO ?



OU

**FORMATION** (2 jours) intégrant la vérification des connaissances à l'aide d'un QCM à la fin du 2<sup>ème</sup> jour. Validation du QCM avec au moins 12 bonnes réponses sur 20.



OU

**PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 20 questions** Seuil de réussite 12 bonnes réponses sur 20.

En cas d'échec, le suivi d'une formation initiale de 2 jours est obligatoire.

Le test seul, au tarif de 160€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCPIAT.



**SUR DIPLÔME** obtenu dans les 5 ans précédent la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Lieu :**  
Au plus près de chez vous.  
*Nous consulter*

**Prérequis :**  
Aucun

**Durée :**  
2 jours  
(14 heures)

**Tarif inter-entreprise :**

300 € HT / 360 € TTC  
sans prise en charge \*

Tarif par personne  
Groupe 6-15 personnes

**Tarif intra-entreprise :**  
*Nous consulter*

**Prises en charge possibles :**

- Partielle à hauteur de 50% par le dispositif OCPIAT pour les salariés

\*Tarifs 2025



Formations en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



« Support multimédia » remis à chaque bénéficiaire : livret de formation et notice de demande de certificat.



Modalité d'évaluation : Test d'entraînement collectif  
Évaluation : QCM individuel à la fin de la deuxième journée  
Seuil de validité : 12 bonnes réponses sur 20 questions.

Cette formation a lieu tout au long de l'année. Le délai d'accès va de 15 jours à 6 mois, selon les places disponibles et le planning mis en place par SAFE.



## VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, vous obtiendrez votre **attestation de formation** et votre **bordereau de score**. Ceux-ci attesteront de votre réussite. Ces documents vous permettront de vous connecter à votre espace personnel sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour récupérer votre **Certificat Individuel** pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie OPÉRATEUR Modalité Primo Certificat.

Le certificat individuel est délivré pour une **durée de 5 ans**. Il s'obtient et se renouvelle dans le cadre de la formation renouvellement Certiphyto. SAFE vous accompagne lors de la formation initiale et du renouvellement.



### Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?

Contactez-nous !

**Stéphanie LALUQUE** au 05.33.89.00.26 – [slaluque@planete-safe.fr](mailto:slaluque@planete-safe.fr)

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur [www.planete-safe.fr](http://www.planete-safe.fr)